



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS  
CANTON DE MALESHERBES

## MAIRIE DE MONTLIARD

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 Octobre 2025

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 11                | 8        | 8                         |

| Vote                 |   |
|----------------------|---|
| <b>A l'unanimité</b> |   |
| Pour :               | 8 |
| Contre :             | 0 |
| Abstention :         | 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret

L'an 2025, le 29 Octobre à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 20/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/10/2025.

**Présents** : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. MENEAU Gilles, M. LECARDEUR Jean-François, M. MONTIER Tanguy

**Excusé ayant donné procuration** : M. BERTRAND Charles à M. BEAUDEAU Didier

**Excusés** : M. SINIC André, M. DEJARDIN Mathieu

**Absent** : M. PEGUY Thierry

**Secrétaire de séance** : M. FAZILLEAU Philippe

#### D2025\_26 – Présentation du RPQS de l'eau potable du Syndicat des Eaux de Boiscommun

Le Maire expose au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2024 du Syndicat des Eaux de Boiscommun, déjà transmis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-5, D.2224-1 à D.2224-5, relatifs à la présentation annuelle du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'eau potable,

Vu le Rapport annuel **2024** sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable établi par le Syndicat des Eaux de Boiscommun présenté devant l'assemblée délibérante et mis à disposition du public,

Considérant que le RPQS constitue un outil de transparence permettant d'informer les élus et les usagers sur le fonctionnement, la gestion, la qualité du service et la politique tarifaire de l'eau potable,

Considérant que ce rapport a été transmis à la collectivité membre conformément aux dispositions réglementaires précitées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **prend acte** de la présentation du Rapport annuel **2024** sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du Syndicat des Eaux de Boiscommun.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/10/2025  
Le Maire,  
M. BEAUDEAU Didier

Le Secrétaire de séance,  
M. FAZILLEAU Philippe

 

